



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecins

Question écrite n° 111646

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la démographie médicale. En effet, l'atlas de la démographie médicale française 2011 présenté par le conseil national de l'ordre des médecins (CNOM) évoque la situation des médecins en France - l'âge moyen est de 51 ans (53 pour les hommes, 49 pour les femmes) - avec des disparités géographiques d'implantation nord-sud et zones urbaines-milieu rural. Il indique que « la raréfaction des médecins dans certaines régions est telle que l'on fait appel à des médecins étrangers dont des roumains qui préfèrent obtenir un bien meilleure rémunération en France que dans leur pays. Selon toujours ce rapport, environ un quart des médecins nouvellement inscrits en 2010 ont obtenu leur diplôme hors de France et se situent majoritairement dans les régions à faible densité médicale comme la Picardie (44 %), ou la Champagne-Ardenne (39 %). Département le plus emblématique de cette situation, l'Yonne compte uniquement parmi ses nouveaux inscrits des médecins ayant obtenu leur diplôme hors de France. L'arrivée non négligeable de médecins de nationalité étrangère en France, venus principalement d'Europe, a conduit l'ordre à analyser pour la première fois les flux migratoires de la formation à l'inscription des médecins au tableau ». Ce phénomène est quelque peu inquiétant lorsqu'on considère que les pays « exportateurs de médecins » ont un besoin criant de ces professionnels de santé pour leur population. Elle lui demande donc quelles mesures concrètes il compte prendre pour inciter les médecins qui sont formés dans nos universités pour s'installer dans les zones rurales ou déficitaires en professionnels de santé.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111646

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2011, page 6486

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)